

Département du Tarn
COMMUNE D'AMBIALET

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 27 FÉVRIER 2024 A 20 H 00**

Présents : DURAND Florence – LEFLOCH Jean-Pierre – SAUX Jean-Marc – SÉGURA Bruno - ALIBERT Jean-Yves - BEC Patricia – BREIL Claude - GANTIER Laurence – GRAVIER Jean-Marie – ROUQUETTE Didier

Absente excusée : ROUSTIT-CALVIERE Sandrine (procuration à BEC Patricia)

Secrétaire de séance : LEFLOCH Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR :

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 5 février 2024.

1-20240227DEL01 : Autorisation donnée au maire pour représenter la commune, choix d'un avocat et convention d'honoraire.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier de l'agent Paule CAMBON concernant la régularisation de cotisations URSSAF pour les années 2003 et 2004.

En effet, il y a eu un manque de versement de cotisations à l'organisme de l'Urssaf Midi-Pyrénées au cours des années 2003 et 2004.

Afin de régulariser la situation, la commune doit faire appel à un avocat pour pouvoir justifier, valider et/ou corriger si besoin le décompte de versement établi par M. SÉGURA Bruno, adjoint au maire, en faveur de Mme CAMBON.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'honoraires entre Maître Pascale MOLY et la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Maître Pascale MOLY pour représenter la Commune dans cette affaire ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'honoraires présentée par Maître Pascale MOLY.

Approbation des différents comptes de gestion :

Report au prochain CM car il y a une incohérence avec le président de séance et le secrétaire (même personne).

Affectations des résultats des différents budgets :

Report au prochain CM

Délibération sur les différents comptes administratifs :

Report au prochain CM

Délibération spéciale sur la constitution de partie civile de la commune : Report au prochain CM car l'avocat souhaite modifier certains termes du projet de délibération.

Questions diverses.

Eclairage public.

Le Conseil Municipal souhaite demander des aides au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) ainsi qu'à l'État (Fonds vert) pour le passage de l'éclairage avec des ampoules LED.

De plus, il s'interroge sur une éventuelle dépose des lampadaires le long de la route au lieu-dit de « La Condomine ».

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire : Jean-Pierre LEFLOCH

Le Maire : Florence DURAND

